

R. 22.1.43.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE ITALO-SUISSE

Genève, le 19 janvier 1943.

GENÈVE, RUE DIDAY, 12
 ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : SFIS - GENÈVE
 TÉLÉPHONE 4.43.47

Confidentielle.

Monsieur Kohli,
 Conseiller de Légation,
 Chef du Service du contentieux et
 des intérêts privés à l'étranger,
 Département Politique fédéral,
B e r n e .



Cher Monsieur,

En vous remerciant vivement d'avoir bien voulu nous commu-
 niquer en son temps le fait que notre Société avait été portée sur
 la liste noire anglaise, je vous adresse ci-joint un exemplaire de
 la note que j'ai remise à Mr. Nussbaumer en relation avec cette af-
 faire.

Pour votre orientation, je joins à la présente 3 exemplai-
 res du dernier rapport annuel de notre Conseil d'administration, paru
 récemment. Je pense que vous en ferez parvenir un ou deux exemplai-
 res à la Légation suisse à Rome. Je reste naturellement à votre dis-
 position pour vous en adresser des exemplaires supplémentaires au
 cas où vous le désireriez.

J'ajouterai que Mr. Nussbaumer m'a fait observer que la
 disposition prévue par la législation américaine, d'après laquelle
 une société était considérée comme ennemie si le quart de son ca-
 pital était en mains ennemies, n'est pas appliquée par les auto-

.. /

20ⁿ Jan. 1943

20. Jan.

Dodis



-2-

rités anglaises compétentes. Il en ressort que cette question ne doit pas jouer de rôle décisif en l'espèce.

Je ne manquerai pas de prendre contact avec vous de vive voix en ce qui concerne la suite de cette affaire, et vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A. Caplinch

4 annexes.